

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

15 SEPTEMBRE 2026

N° 2026-06-02

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à quinze heures trente minutes, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 19

Nombre de voix

En exercice : 37

Présentes : 25

Exprimées par pouvoirs : 8

Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 4 voix)**

Patricia PICARD

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**15 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Patricia PICARD, Fabienne BARBANSON à Yannis ROCHAS, Françoise BELLANGER à Rosy FERRIGNO, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX.

Déléguées excusées : Pascale ROCHAS, Agnès PAGIS

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Participation au programme LIFE RESONAT : Résilience par les Solutions Fondées sur la Nature

Montant des dépenses PnrBP	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Fonctionnement	28 333 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	56 667 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	425 000 €	60 à 80% de subventions (Europe et Etat) Soit 255 000 € à 340 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet LIFE RESONAT (REsilience de la Région Sud face au changement climatique par les SOLutions fondées sur la NATure) a pour objectif de mettre en place une ingénierie régionale d'accompagnement des collectivités dans l'intégration des Solutions fondées sur la Nature (SfN). Le projet vise à soutenir l'intégration des pratiques émergentes de végétalisation, de renaturation et de désimperméabilisation dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement des espaces publics.

Porté par la Région Sud, ce projet associe quinze structures dont l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE), cinq Parcs naturels régionaux, cinq agences d'urbanisme, la Ligue de Protection des Oiseaux PACA (LPO), France Nature Environnement PACA (FNE) et l'Agence des Villes et Territoires méditerranéens (AVITEM).

Le budget indicatif du projet LIFE pour l'ensemble du partenariat est de 7,5 millions d'euros. Une subvention européenne est sollicitée à hauteur de 60 % du coût prévisionnel. La Région Sud a fait la demande d'un co-financement auprès du Ministère de la Transition Ecologique, Aménagement du Territoire, Transports, Ville et Logement au nom de l'ensemble du partenariat.

Actuellement en phase de finalisation, le projet prévoit, s'il est retenu par la Commission Européenne, d'apporter un accompagnement direct et renforcé aux collectivités pour une durée de cinq ans (septembre 2027 – septembre 2032). Les Parcs naturels régionaux et les agences d'urbanisme constitueraient l'ancrage territorial du projet et seraient responsables de l'accompagnement des collectivités. C'est ainsi une dizaine de collectivités qui pourraient bénéficier de cette ingénierie dans les Baronnies provençales. Le coût envisagé du projet pour le Syndicat mixte du Parc des Baronnies provençales est de 425 000 € sur cinq ans. Les missions « Eau » et « Aménagement et paysages » porteraient les accompagnements et seraient financées à hauteur de 0,5 ETP chacune, soit 1 ETP par an pendant cinq ans. Des prestations complémentaires nécessaires aux accompagnements - études de faisabilité, appui à la concertation, animations - sont également éligibles. Ces éléments financiers sont prévisionnels et ont vocation à être précisés avec le chef de file du projet.

Un premier dépôt auprès de la Commission Européenne est prévu le vendredi 18 septembre 2026.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2026-06-01 qui prévoit l'accompagnement d'une commune du Parc dans une meilleure gestion de ses eaux pluviales et de ruissellement ;
- ◆ Vu la délibération n°2026-01-02 qui détaille les objectifs de l'AMI Contrat de Parc pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et prévoit notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique des espaces partagés villageois et urbains ;

- ◆ Considérant la Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur 2025-2035 adoptée en avril 2025, qui définit des objectifs ambitieux pour la préservation et la valorisation de la biodiversité ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et plus spécifiquement ses orientations III.4 visant à « faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et III.1 visant à « Préparer et accompagner un urbanisme rural durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- ◆ **Valide** la participation du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme LIFE RESONAT
- ◆ **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

